

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 06 mai 2025

Délibération n° 029-2025

Point 06.09

Point 06.09. de l'ordre du jour

Désignation d'un représentant de la CFVU pour la Commission relative au statut d'étudiants artistes

EXPOSE DES MOTIFS

Mise en place par la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 mai 2014, la Commission relative au statut d'étudiants artistes encadre le fonctionnement du statut.

Présidée par le Directeur du service universitaire pour l'action culturelle, elle examine les demandes de reconnaissance de ce statut, facilite les conditions d'études des artistes et soutient leur projet dans la mesure des moyens disponibles.

La Commission est réunie au moins une fois par an, à l'échelle du site alsacien.

Plus d'informations sur le statut et le processus de demande sont disponibles :
<http://www.unistra.fr/index.php?id=22536>

En raison des élections universitaires de février 2025, la CFVU est invitée à désigner **un représentant parmi les élus du collège étudiant** pour y siéger.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg désigne **Agathe Mammosser** pour représenter la CFVU au sein de la Commission relative au statut spécifique des étudiants artistes de haut niveau.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	38
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	2

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Service universitaire de l'action culturelle

Fait à Strasbourg, le 07 mai 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau